

simplement les trois nocturnes d'un seul office. Tout le monde connaît la dépendance des moines celto-irlandais des moines des Gaules, chez qui existaient déjà, vers 570, les Complies.

3. Un regard jeté sur la reproduction phototypique de l'Antiphonaire de Bangor, dans lequel ne se trouve aucun office au complet, mais seulement quelques prières, chants, antiennes pour chaque heure, laisse aisément reconnaître que les prières pour l'*Initium noctis* correspondent exactement à celles de nos Complies. Ainsi au folio 18 r. et en particulier au folio 19 r. : *Evolutis nunc diei temporibus, nocturnisque spat(i)is supervenientibus, Dei misericordiam dipræcemur*, etc. Puis suivent les prières *ad pacem celebrandam*, les prières pour la rémission des péchés (*Iniuste egimus*), etc., le Symbole et le *Pater*, qu'on récitait d'ailleurs aussi avant d'aller dormir.

4. Les oraisons *ad Matutina* (fol. 18 r. et 18 v.) : *Deus, qui pulsus tenebris diei lucem tribuis, adventum veri luminis tuis infunde famulis...* et (fol. 22 r.) *ad Matutina : Deus, Deus noster, ad te de luce vigilare debemus... te dipræcamur, ut firmes manus nostras ad prælium et digitos nostros ad bellum...* montrent assez clairement qu'ici il ne peut être question d'un troisième Nocturne, mais de prières du matin au soleil levant. Les prières *ad Nocturno(s)* y parlent d'une prière au milieu de la nuit (*media nocte*). Ainsi il ne reste aucun point d'appui pour une tripartition basée sur ce qu'on se levait trois fois pour la prière ou pour trois offices de nuit.

5. Les oraisons *ad secundam* contiennent des demandes de bénédiction pour le travail qui va commencer. Toute la construction d'un triple office est, comme cela est trop souvent le cas dans F. E. Warren, le rêve d'une imagination peu réglée.

CHAPITRE VII

DÉVELOPPEMENT DES FÊTES CHRÉTIENNES ET COUP D'ŒIL D'ENSEMBLE SUR LA PREMIÈRE PÉRIODE

En terminant cette première période, revoyons une fois encore brièvement quel développement avait déjà pris à la fin du vi^e siècle l'année ecclésiastique ou le cycle des fêtes chrétiennes, quelle influence elle avait eue sur l'office des Heures et comment elle avait enrichi ce dernier; puis nous reviendrons sur quelques canons de conciles qui dans leurs prescriptions liturgiques avaient en vue le rite mozarabe et le rite gallican, tous deux presque identiques, du moins quant aux ordonnances concernant la célébration de la Messe. La période suivante sera spécialement consacrée au développement du rite romain.

Noël. — Nous avons à mentionner comme fêtes du Seigneur : la Noël ou fête de la naissance du Christ, au 25 décembre. Comme nous l'avons déjà dit, elle fut introduite à Rome au commencement du iv^e siècle. Que le mystère du jour ait été célébré dès le vi^e siècle dans les oraisons des Matines, des Laudes et des Vêpres; qu'il ait trouvé place dans l'office et qu'il l'ait influencé, c'est ce qui ressort en particulier du *Rotulus*, ou *Opistografo* de Ravenne, qui se trouve en la possession du prince Antonio Pio de Savoie et qui contient des prières manuscrites du v^e, du ix^e et du x^e siècle. Parmi les plus anciennes, on trouve environ quarante oraisons pour l'Avent; par exemple : *Exaudi preces populi tui, omnipotens Deus : et radiante de cælo iustitia, omnis terra germinet lætitiã, ut (in) Filii tui, Redemptoris mundi, adventum (sic) quæsumus desiderantes animæ nostræ benedictione pinguisima repleantur*. Quelques-unes de ces oraisons se disent encore aujourd'hui dans le rite ambro-

sien aux Laudes et aux Vêpres du ve dimanche de l'Avent; d'autres se trouvent dans le Sacramentaire léonien, dans le gélasien. Dans un autre fragment inédit de l'*Ambrosiana* à Milan, qui est une suite du *Rotulus*, et qui ne parut qu'après la publication de Cériani¹, on trouve parmi d'autres l'oraison suivante : *In Vigiliis Natalis Domini* (le titre est écrit en rouge) : *Deus, qui velatus corporeo iacis in tegmine, et revelatus intacta claustra relinques in Virgine : procede iam, quæsumus, salus mundi, redemptor humani generis, ut geminam gloriæ tuæ substantiam adorantes, unius te maiestatis Deum integritate fidei conlaudemus. Qui vivit (sic) et regnas, Deus.* Puis le fragment : *Nostri Salvatoris (cuna)bula cum umnis (hymnis) et laudibus solemniter adorare.* Elle appartient sans doute à l'office des Heures. Un discours de saint Grégoire de Nysse au sujet de son frère saint Basile, et prononcé le 1^{er} janvier 380 ou 382, renferme une indication importante sur les fêtes qui suivent immédiatement la Noël².

¹ A. Ceriani, *Il rotolo opistografo, estratto del Archivio Storico Lombardo*, anno XI, fasc. I, marzo 1884. On peut aussi prouver l'existence d'une célébration de l'Avent au vi^e siècle par les discours et les écrits de saint Césaire d'Arles. Nous n'entrons pas ici dans les détails, parce que le Père G. Morin de Maredsous prépare une édition critique de ses œuvres, où la liturgie du vi^e siècle sera étudiée avec un soin particulier.

² Il se trouve dans P. G., t. XLVI, col. 788 sq., et contient au début de l'introduction ce qui suit : Καλήν ἐπέθηκεν ὁ Θεὸς τὴν τάξιν ταῖς ἐτησίαις ταύταις ἡμῶν ἑορταῖς, ἃς διὰ τινος τεταγμένης ἀκολουθίας κατὰ τὰς ἡμέρας ταύτας ἤδη τε ἠγάγομεν, καὶ πάλιν ἄγομεν. Ἡ δὲ τάξις κ. τ. λ. — *Bonum imposuit Deus ordinem anniversariis his nostris feriis, quas per ordinatam quandam vicissitudinem et seriem his diebus et iam celebravimus et rursus celebramus. Ordo autem nobis spiritualium celebritatum atque conventuum is est, quæ magnus etiam Paulus docuit, superne atque cælitus eiusmodi rerum cognitionem adeptus. Ait enim ille, in primis quidem apostolos et prophetas constitutos et ordinatos esse, post illos vero pastores et doctores* (I Cor., XII, 28). *Convenit igitur ordo solemnium conventuum et celebritatum cum apostolica hac ordinatione. Sed primam celebritatem una cum aliis non numero* (c'est la Nativité, 25 décembre, qu'il appelle θεοφανεία τοῦ μονογενοῦς Θεοῦ : Ἡ γὰρ ἐπὶ τῇ θεοφανείᾳ τοῦ μονογενοῦς Υἱοῦ χάρις, ἥ διὰ τῆς ἐκ Παρθένου γεννήσεως). *Nam quæ propter divinam unigeniti Filii apparitionem, per partum Virginis a mundo festività instituta est, ea non simpliciter sancta celebritas est, sed sancta sanctorum, et celebritas celebritatum* (πανηγυρις πανηγύρεων). *Igitur eas, quæ hanc consequuntur, numeremus. Primum nobis apostoli et prophetæ spiritualis cætus initium fecerunt. Utraque enim prorsus circa eosdem*

Comme la fête de Noël fut introduite pour la première fois à Rome au commencement ou au milieu du iv^e siècle et pour la première fois en Orient après le milieu de ce même siècle, la disposition des fêtes de saints, réglées par la fête de la naissance du Christ au 25 décembre, ne remonte pas au delà du milieu du iv^e siècle, ainsi, entre 350 et 380; très vraisemblablement elle a été faite à Rome et adoptée ensuite par l'Orient : 25 décembre, naissance du Christ; 26 décembre, *sanctus Stephanus, protomartyr et Apost.*; 27 décembre, *sanctus Petrus, princeps Apostolorum*; 28 décembre, *sanctus Jacobus Apostolus*; 29 décembre, *sanctus Joannes Apostolus*; 30 décembre, *sanctus Paulus Apostolus*; 31 décembre, *vacat*; 1^{er} janvier, *sanctus Basilius*. Aux fêtes s'ajoutèrent à Jérusalem la fête de la *Présentation du Seigneur* ou de la Purification, au 15 février, laquelle, en Orient comme à Rome et dans tout l'Occident, était célébrée depuis la fin du v^e siècle au 2 février, et la fête de l'Assomption à partir de la fin du v^e siècle¹. Cette dernière fête est mentionnée dans la vie de sainte Théodose de Sabas († 529) comme fête du mois d'août,

sunt dona (τὰ δύο γὰρ πάντως περὶ τοὺς αὐτοὺς ἐστὶ χάρισματα, c.-à-d. ceux-ci sont à la fois apôtres et prophètes), *et apostolicus spiritus et spiritus prophetiæ. Sunt autem hi: Stephanus, Petrus, Jacobus, Ioannes, Paulus; deinde post hos conservato ordine suo, pastor et magister præsentem nobis celebritatem auspicatur. Quis est hic? Dicam nomen, an nominis vicem gratia atque festività supplet ad virum ostendendum? Cum enim de magistro atque pastore post apostolos audiveris, intellexisti prorsus eum, qui apostolos consequitur pastor et doctor. Hunc dico, qui vas est electionis, sublimem illum et vita et sermone Basilium, gratum et acceptum Deo, etc.*

¹ Cf. Usener, *Der hl. Theodosius*, Leipzig, 1890, p. 38, 144. — L'idée qui a servi de base à l'ordonnance de ces fêtes est exprimée dans le passage suivant : *Christo regi mundum ingredienti adesse iubentur tamquam proceres aulici, divinatorum consiliorum participes, ministri atque adiutores.* Le roi doit faire son entrée avec une suite digne de lui, ἄξιως παραπεμφθείς. Pour les martyrs postérieurs, on savait la plupart du temps en quel jour ils avaient souffert, et on les fêtait le jour anniversaire de leur mort. Mais il n'en était pas de même pour les apôtres et les premiers martyrs; c'est pourquoi on unissait leur jour de fête (*natalitia*) à celui de la naissance du Christ. Lorsque plus tard, dans certaines Eglises et dans certains rites, on sépara ces jours de fête des apôtres de la solennité de Noël et qu'on les transféra au jour certain ou supposé de leur mort, ce fut surtout pour pouvoir les célébrer avec des Octaves solennelles. Ces fêtes furent transportées au jour de la translation de leurs saints ossements ou reliques ou au jour de la consécration d'une église en leur honneur; c'était toujours dans la pensée *quo se facilius ac splendidius explicare solemnitas posset* (Nilles, *Kalendarium manuale utriusque Eccl.*,

dès avant l'année 507¹, et l'empereur Maurice l'étendit à tout l'empire romain. Dans la liturgie gallicane, on a comme fête, au 18 janvier, la *Dormitio B. M. V.*

Martyrologe syriaque de Wright. — En 1865 et 1866, le célèbre orientaliste W. Wright² a édité, d'après un manuscrit de Nitrie, un Martyrologe syriaque, qu'il assigne à l'année 412, sous le pontificat d'Innocent I^{er} (402-417). Ce martyrologe se compose de deux parties dont l'une, commençant au 26 décembre, renferme les martyrs de l'empire romain : « Le premier confesseur à Jérusalem Étienne, l'apôtre, le chef des confesseurs. » Au 27 sont : Jean et Jacques de Jérusalem (peut-être est-ce saint Jacques le Majeur dont il est ici question); au 28, Pierre et Paul dans la ville de Rome. Ceci correspond à l'indication de saint Grégoire de Nysse citée plus haut. Et, d'après le sermon de saint Jean Chrysostome, délivré aux calendes de janvier 387, il y avait une fête de saint Paul très peu de temps avant le nouvel an³. Il ressort clairement de ce qui précède, qu'à la fin du iv^e siècle il existait un martyrologe, fondé sur le calendrier romain. La deuxième partie du martyrologe syriaque contient les martyrs de Syrie, de Babylonie et de Perse, mais non rangés par date. Comme ce martyrologe fait mention de plusieurs martyrs de l'époque de Julien l'Apostat, on ne peut pas en placer la composition avant 363, date de la mort de ce dernier. La première partie provient vraisemblablement d'Occident, peut-être

t. 1, p. 195). On consulera sur ces questions les deux volumes de ce savant ouvrage. — Le saint Jacques du 28 décembre est Jacques le Mineur, ἀδελφός (Nilles, *loc. cit.*, t. 1, p. 366, 372; t. II, p. 541, 629), puisque les fastes consulaires portent au 28 décembre cette note : *Iacobus apostolus in Hierosolymis de pinna templi deiectus est a Iudæis* (Egli, *Altchristliche Studien*, Zürich, 1887, p. 6). Saint Jacques le Majeur, frère de saint Jean l'Évangéliste, auquel on pourrait à la rigueur songer, est fêté, dans l'Église romaine, relativement tard, au 25 juillet; mais ailleurs, au printemps, à l'époque de son martyre qui, d'après les Actes, eut lieu vers la fête de Pâques (Nilles, *loc. cit.*, t. 1, p. 148; t. II, p. 643). Du reste, la fête de saint Jacques le Majeur se trouve aussi, dans l'antiquité, durant l'Octave de la Nativité.

¹ Cf. aussi Funk, dans *Tübinger Quartalschrift*, 1891, p. 528.

² Wright, *An ancient Syrian Martyrology*, dans *The Journal of sacred literature and biblical records*, London, oct. 1865 et janv. 1866.

³ Πρώην γοῦν ἡμῶν ἐγκωμιαζόντων τὸν μακάριον Παῦλον, οὕτως ἐσκιρτήσατε (*Hom. in Kalendas Ian.*, a. 387, n. 1; *P. G.*, t. XLVIII, col. 953; Montfaucon, *loc. cit.*, t. 1, p. 854).

de Rome même, car la fête romaine de la Noël lui sert de base, ou du moins elle a pour auteur un occidental (Jérôme?); la deuxième partie provient d'Orient, elle est un supplément de la première. L'auteur de cette deuxième partie a probablement apporté quelques modifications à la première, car la série des fêtes, après la naissance du Christ, n'est pas entièrement conforme à celle que l'on connaît par saint Grégoire de Nysse et par saint Jean Chrysostome. Ce dernier paraît supposer une fête particulière de saint Paul. Duchesne, en s'appuyant sur d'autres raisons, a montré : 1^o que le martyrologe syriaque est la copie modifiée, en quelques points enrichie, mais en grande partie abrégée, d'une liste de saints qui se trouve plus complète dans les plus anciennes recensions du martyrologe hiéronymien, que nous conservons encore, mais qui ont, il est vrai, des additions; 2^o que cette liste de saints est antérieure à l'année 400 (d'après nous, on peut remonter entre 363 et 382); 3^o que l'auteur a utilisé l'Histoire des saints d'Eusèbe de Césarée, qui se trouvait dans le livre, aujourd'hui perdu, sur les martyrs avant Dioclétien (Συναγωγὴ τῶν ἀρχαίων μαρτυρίων), et le livre du même auteur que nous possédons encore : *De martyribus Palestinæ*. D'après Duchesne, le lieu de la composition du recueil serait Nicomédie, ou du moins l'ouest de l'Asie Mineure¹.

Calendrier de Philocalus. — Il a déjà été question plus haut du calendrier de Philocalus, de la *Depositio episcoporum* et de la *Depositio martyrum*, qui datent de la première moitié du iv^e siècle. Nous nous demandons seulement ici jusqu'à quel point ce calendrier avait été continué et complété lorsqu'il servit de base principale au martyrologe hiéronymien. Il comprend les *Depositiones episcoporum urbis Romæ* jusqu'à Boniface I^{er} († 422) exclusivement², et quelques *Dedicationes ecclesiarum*

¹ Duchesne, *Les sources du Martyrologe hiéronymien*, avec préface de Jean-Baptiste de Rossi (*Extrait des Mélanges d'archéologie et d'histoire, publiés par l'École française de Rome*, Rome, Tuggiani, 1885, p. 9-25). Une édition critique du *Martyrologium hieronymum*, basée sur les plus anciens manuscrits, a paru dans le deuxième volume de novembre des *Acta Sanctorum holland.*, par les soins de de Rossi et de Duchesne. Nous n'avons pas pu en profiter. [Elle a paru en 1894. *Martyrologium hieronymianum, ad fidem codicum, adiectis prolegomenis*, ediderunt Joh.-Bapt. de Rossi et Ludov. Duchesne, dans *Act. SS.*, novembr., t. II, Bruxellis.]

² Hilaire, mentionné encore au 10 septembre, ne peut être le pape de ce nom (461-468). Cf. Duchesne, *loc. cit.*, p. 31.

sive basilicarum bâties ou restaurées sous Sixte III (432-440), ainsi la *Dedicatio baptisterii Lateranensis*, au 29 juin; *S. Petri ad vincula*, au 1^{er} août; *Sanctæ Mariæ Maioris*, au 5 août; *SS. Sixti, Hippolyti et Laurentii* (sive basilica *S. Laurentii Maior*), au 2 novembre. Mais il ne renferme pas les *Dedicationes* des trois grandes basiliques, du Latran, de saint Pierre et de saint Paul, qui sont cependant plus anciennes que les précédentes, d'où il suit qu'il reçut des additions sous Sixte III. En conséquence, la première source du martyrologe a été le recueil d'Eusèbe, en particulier pour l'Orient, et sa continuation; la deuxième doit se chercher dans les calendriers romains; une troisième dans les listes africaines de martyrs, qui furent achevées avant le milieu du v^e siècle¹. La fête de saint Pierre et de saint Paul paraît alors au 29 juin, ce qui a pu être un changement fait à Rome même, car elle correspond ainsi à l'usage plus ancien pratiqué dans cette ville. Déjà Philocalus a fixé à ce jour la *depositio* des saints Apôtres, et le 29 juin est expressément confirmé comme date de leur mort par l'indication de leur martyre dans les fastes consulaires: *Nerone II et Pisone, his coss. passi sunt Petrus et Paulus Romæ III Kal. Iulias*. A l'origine, il n'y avait de marqué au 1^{er} mai dans l'*Indiculus Apostolorum* que saint Philippe; mais, vers 560, sous Pélage I^{er} (555-560) ou Jean III (560-573), une basilique fut consacrée aux saints Apôtres Philippe et Jacques, qui depuis lors furent fêtés ensemble. En Gaule également, il y eut des additions; on ajouta les fêtes de la *Circumcisio Domini* (au lieu de l'*Octava Domini* des livres romains), du *Natale S. Petri episcopatus*, en janvier (au lieu du 22 février comme à Rome et en Afrique); de la *Depositio Beatæ Mariæ Virginis*, au 18 janvier, et quelques autres fêtes déjà introduites par saint Perpétue, au témoignage de saint Grégoire de Tours.

Au v^e siècle, on trouve une édition augmentée du calendrier, avec des extraits détaillés des Actes ou des Passions, du moins pour un grand nombre de saints, et une autre édition abrégée qui se borne à l'indication du nom des martyrs ou des confesseurs, du lieu et du jour de leur martyre ou de leur mort. La première, qui a comme préface une épître de saint Jérôme à Chromatius

¹ Duchesne, *loc. cit.*, p. 33.

et Héliodore, est celle qu'a en vue l'abbé Cassiodore, lorsqu'il exhorte ses moines à lire les Passions des Martyrs, qu'il indique avec plus de précision en faisant mention de l'épître de saint Jérôme¹. Saint Grégoire le Grand parle de l'édition abrégée dans son epist. viii, 29, à Eulogius d'Alexandrie: *Nos autem pæne omnium martyrum*, etc. Les martyrologes francs et anglo-saxons des viii^e et ix^e siècles suivent la version augmentée; pourtant la version abrégée, citée par saint Grégoire, pénétra en Gaule, notamment à Auxerre; où elle fut copiée avec des additions. Mais le martyrologe original primitif était celui qui est indiqué par Cassiodore; c'est sur lui qu'Adon et d'autres firent les additions qui se rencontrent souvent dans le martyrologe « grégorien ». Le plus ancien, datant du dernier tiers du iv^e siècle, était riche en détails et contenait des *Passiones*².

Autres calendriers anciens. — Nous devons encore mentionner ici quelques calendriers du v^e et du vi^e siècle: 1^o le calendrier de *Polemius Silvius* de 448 (appelé *Laterculus*)³; 2^o les fastes consulaires de 493⁴; 3^o le *Kalendarium Carthaginense*, d'après Mabillon⁵ de la fin du v^e et du commencement du vi^e siècle; 4^o le *Martyrologium Fuldense* et le *Martyrologium Trevirensis* du vii^e ou du viii^e siècle, mais n'étant en réalité que des copies de textes plus anciens. Voir *Analecta Bollandiana*, t. i et ii (1882 et 1883)⁶.

¹ *De instit. divin. lect.*, c. xxxii (P. L., t. lxx, col. 1147).

² En somme, il y a tout lieu de croire que le *Martyrologe hiéronymien* n'a pas été, à l'origine, un simple recueil de noms et de dates. Même dans ce qu'on pourrait appeler sa rédaction la plus ancienne, dans le martyrologe grec du iv^e siècle, il contenait des détails historiques. Ce martyrologe grec a été remanié en Italie et traduit en latin au milieu du v^e siècle ou peu avant, sous saint Sixte III; l'auteur de ce remaniement, c'est-à-dire le véritable auteur du *Martyrologe hiéronymien*, a mis son travail sous la protection du nom de saint Jérôme. Ce procédé littéraire était fort usité au temps où il écrivait; l'auteur du *Liber pontificalis* s'en est servi, et d'autres avec lui (Duchesne, *loc. cit.*, p. 47-48).

³ Egli, *op. cit.*, p. 106; *Acta SS.*, iunii, t. vii, p. 178-184.

⁴ *Acta SS.*, *loc. cit.*, p. 186-188; Egli, *op. cit.*, p. 107.

⁵ Mabillon le trouva à Cluny et le déchiffra sur un parchemin à moitié détruit; il l'édita dans les *Analecta vetera* (t. iii, p. 398). Il se trouve aussi dans Ruinart (*Acta Martyrum*, p. 618 sq.).

⁶ Cf. pour ce qui suit Nilles, *Kalendarium manuale*, t. ii. Nous ne parlons pas ici des Sacramentaires (*Leonianum* et *Gelasianum*) pour des raisons faciles à deviner.

On peut citer comme les fêtes les plus anciennes de l'Église (en dehors des fêtes locales particulières) les suivantes :

1. *Nativitas D. N. J. C.*¹ 25 Decembris.
2. *Epiphania*
3. *Pascha*
4. *Ascensio Domini*
5. *Pentecostes*
6. *Anniversarium Passionis*² { 27 Martii.
- *Resurrectionis* { 25 Martii.
7. *Exaltatio S. Crucis*³ 14 Septembris.
8. *Præsentatio Jesu in templo seu Purificatio B. M. V.*⁴ 2 vel 15 Februarii.
9. *Dormitio seu Assumptio B. M. V.*⁵ 15 Augusti.
10. *S. Michaelis Archangeli*⁶ 29 vel 30 Septembris.
11. *Omnium Sanctorum Martyrum*⁷

¹ Les fêtes 1-21 inclusivement étaient célébrées en Orient et en Occident; les fêtes 22-29, à Rome, en Afrique et dans les Gaules; les quatre dernières, concernant des saints orientaux, sont d'une date quelque peu postérieure et ne se rencontrent d'abord qu'en Orient. Pour les saints locaux de Rome, d'après Philocalus, voir page 91 sq.

² Dans les Gaules et ailleurs; cf. les calendriers de saint Perpétue et de Polemius Silvius.

³ Elle fut introduite en Orient lors de la consécration du saint Sépulcre ou de l'église de la Croix à Jérusalem, en 335.

⁴ La fête de la Purification de Marie ou de la Présentation du Seigneur au temple, *ὑπαπάντη*, est la plus ancienne des fêtes mariales, bien que les Grecs la célèbrent surtout comme fête du Seigneur. Comme on le voit par la *Peregr. Sylvæ*, elle existait à Jérusalem dès 380 environ. Il ressort de la vie de saint Théodose (Usener, *op. cit.*, p. 106; cf. p. 191 : *ὑπαπάντησις τοῦ σωτήρος ἡμῶν Θεοῦ*) que cette fête était célébrée vers 450 ailleurs aussi en Palestine, et qu'une femme illustre, sainte Hikelie (?), commença vers ce temps, sinon dès 430, à la célébrer par une procession où l'on portait des flambeaux, et, à ce qu'il semble, dans l'église de la Mère de Dieu, à Bethléem. Cette fête se répandit bientôt, et elle fut établie par l'empereur Justinien, lors d'une peste, à Constantinople, en 542, comme fête de l'empire, pour toute l'étendue de ses Etats (Fleury, *Hist. eccl.*, ad an. 542; Holweck, *Fasti Mariani*, Friburgi, 1892, p. 18).

⁵ Dans quelques églises des Gaules le 18 janvier.

⁶ La fête de saint Michel, au 29 ou 30 septembre, se trouve déjà dans le *Sacram. Leonianum* (VI^e siècle), comme *Natale Basilicæ Angeli in Salaria*, notre *Festum Dedicacionis S. Michaelis*.

⁷ A Antioche, elle était célébrée le dimanche après la Pentecôte (S. Chrys., *De SS. Martyr.*, éd. Montfaucon, t. II, p. 848); en Syrie, le vendredi après Pâques (Wright, *loc. cit.*).

12. *SS. Macchabæorum* 1 Augusti.
13. *S. Joannis Baptistæ*¹ 24 Junii.
14. *S. Stephani protomartyris* 26 Decembris.
15. α) *SS. Petri et Pauli Apost. in Oriente*. Mense Decembris.
- Romæ 29 Junii.
- β) *Cathedra Petri*² 22 Februarii.
- γ) *S. Andreae* 30 Novembris.
16. *SS. Jacobi Maj. et Joannis, Apost.* 27 vel 28 Decembris.
17. *SS. Philippi et Jacobi Min., Apost.* 1 Maii.
18. *SS. Innocentium : sec. Kal. Carthag.* 28 Decembris.
- : sec. Kal. Syriacum 23 Septembris.
19. *S. Sixti II, Papæ († 258)*³ 1 vel 16 Augusti.
20. *SS. Perpetuæ et Felicitatis († 203)* 7 Martii.
21. *S. Flaviani seu Fabiani*⁴ 15 Maii.
22. *S. Laurentii, Mart.* 10 Augusti.
23. *S. Hippolyti, Mart.* 13 Augusti.
24. *S. Cypriani, Ep. et Mart.* 14 Septembris.
25. *S. Sebastiani, Mart.* 20 Januarii.
26. *S. Agnetis, Virg. et Mart.* 23 Januarii.
27. *S. Timothei, Mart.* 22 Augusti.
28. *S. Vincentii, Mart.* 22 Februarii.
29. *S. Felicitatis, Mart.*⁵ 23 Novembris.
30. *S. Ignatii, Episc. et Mart.* { 17 Oct. vel 20 Dec.
- { 29 Jan. vel 1 Febr.
31. *S. Polycarpi, Episc. et Mart. († 23 Febr. 155)* 26 Februarii.

¹ Dans le *Martyrol. hieronym.* et dans le *Sacram. Gelasianum* on trouve, au 29 août, déjà la fête de la Décollation de saint Jean, sous ce titre : *In die Passionis S. Joannis Bapt.* Elle était toutefois célébrée dans les Gaules, sinon à Rome.

² Dans les Gaules, peut-être aussi ailleurs, déjà au 18 janvier (cf. de Rossi, *Bullettino*, 1867, p. 33-47; Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 267 sq.).

³ Vraisemblablement célébré avec saint Hippolyte et saint Laurent (S. Chrysost., *loc. cit.*, t. II, p. 776).

⁴ Milieu du III^e siècle; c'est peut-être le pape saint Fabien.

⁵ La mère des sept frères. — A ce que nous avons dit, p. 93, n. 1, il est bon d'ajouter que, pendant l'impression de ces pages, un écrit opposé à Führer a paru à Paderborn. Prenant pour base les plus anciens documents, il arrive à des résultats tout à fait différents et contient une justification de de Rossi et des anciens auteurs : K. Künstle, *Hagiographische Studien über die Passio S. Felicitatis cum VII Filiis*, Paderborn, 1894.

32. *SS. Septem Dormientium*¹.

33. *S. Pantaleonis, Mart.*².

A ces trente-trois fêtes, célébrées à peu près partout, s'ajoutèrent encore celles des patrons locaux³ ou *Dedicationes*, et particulièrement celles des évêques et des martyrs éminents d'églises particulières, notamment à Rome et en Gaule, à Naples et en Espagne. L'Orient connaît une fête de tous les martyrs; d'après saint Chrysostome⁴, elle était célébrée chez les Grecs d'Antioche le dimanche après la Pentecôte, chez les Syriens le vendredi après Pâques, c'était une sorte de fête de tous les Saints. De même que la fête après la Pentecôte a pour point de départ l'établissement de l'Église chrétienne, ainsi le choix de la fête après Pâques a un sens que montre clairement saint Chrysostome, lorsqu'il dit que le martyr est une preuve de la résurrection du Christ⁵. Nilles prouve que le compilateur du martyrologe syriaque écrit en 412 place cette fête de tous les martyrs au 6 avril, parce qu'en 413, année où l'on écrivait, Pâques tombait le 1^{er} avril, et le vendredi suivant était le 6 par conséquent⁶. Bickell a enfin signalé une troisième fête de tous les martyrs⁷.

¹ Martyrs à Ephèse sous Dèce; leur fête se célébrait à différents jours, selon l'ἑορτή ou le πανέρωσις (jour de leur martyr ou invention).

² Aussi Pantaleimon, d'après le grec Πανταλήμων.

³ Ainsi à Rome les saints Jean et Paul (26 juin), plus tard les saints Corneille et Cyprien (16 septembre).

⁴ *Loc. cit.*, lib. II, c. II, p. 848.

⁵ *Hom. de Droside*, lib. II, c. II, p. 823-824; cf. p. 714 sq.

⁶ *Zeitschrift für kathol. Theologie*, 1887, p. 746 sq.

⁷ *Tübinger Quartalschrift*, 1866, p. 467. — On trouve aussi une liste des jours de fête chrétiens dans les *Statuta synodalia* de l'évêque Sonnatius ou Sunnatus, de Reims (593-631), publiés pour la première fois vers 620 (en tout cas avant 625; cf. Hefele, *Conciliengeschichte*, t. III, 2^e édit., p. 74), mais qui pouvaient représenter la discipline des quatre ou cinq années précédentes, et qui sont d'une importance particulière pour cette raison que non seulement les évêques de la province de Reims, mais aussi un grand nombre d'autres évêques francs de toutes les parties du royaume (les archevêques et évêques de Lyon, Vienne, Besançon, Toulouse, Angers, Nantes, Cambrai, etc.), et les archevêques Cunibert de Cologne, Lupoald de Mayence, et Modoald de Trèves, y prirent part. Dans le premier canon, la tradition de l'Église romaine, pour le *Verbum Dei*, est établie comme règle de foi. Dans le canon 20 (Hardouin, *Coll. conc.*, t. III, col. 576), les fêtes suivantes sont marquées comme *absque omni opere forensi excolenda et cum debita veneratione celebranda*: *Nativitas Domini, Circumcisio, Epiphania, Annuntiatio beatæ Mariæ, Resur-*

Elle était célébrée tous les ans le 13 mai et tombait, en 359, au même jour que la fête de l'Ascension, ce que rappellent un chant de saint Ephrem (*Carmina Nisibena*, ed. Bickell, p. 23), et les épîtres syriaques de saint Athanase, écrites à l'occasion de la fête. Par conséquent, le pape Boniface IV ne fit que reprendre une tradition qui existait déjà, en faisant la consécration du Panthéon le 13 mai 610.

Prescriptions liturgiques du IV^e concile de Tolède, en 633. — Le célèbre IV^e concile de Tolède, qui se tint en 633 sous la présidence de saint Isidore de Séville¹, est très important pour la liturgie, la discipline ecclésiastique et le droit des moines; il publia des décrets à ce sujet. Le synode n'était composé que des évêques d'Espagne et de la Gaule narbonnaise, au nombre de soixante-deux. Voici le contenu de ces canons concernant en partie une discipline non de création récente, mais remontant déjà à l'année 600.

Can. 2. *Unus igitur ordo orandi atque psallendi nobis per omnem Hispaniam atque Galliam (scil. Narbonensem) conservetur, unus modus in Missarum solemnitatibus, unus in vespertinis matutinisque officiis... hoc enim et antiqui canones decreverunt, ut unaquæque provincia et psallendi et ministrandi parem consuetudinem teneat.*

Can. 10. Quelques prêtres d'Espagne récitent le *Pater noster* seulement le dimanche; il doit être récité chaque jour, et lorsqu'un prêtre ou un clerc l'omettra dans l'office public ou privé, il sera destitué. *Nam in tantum quotidie hæc oratio dicenda est, quantum et ipso titulo utitur, dum vocatur oratio quotidiana; sic enim sancti Patres nuncupaverunt... Quisquis ergo sacerdotum vel subiacentium clericorum hanc orationem Dominicam quotidie, aut in publico aut in privato officio præterierit, propter superbiam iudicatus, ordinis sui honore mulctetur seu privetur.*

rectio Domini cum die sequenti, Ascensio Domini, dies Pentecostes, Nativitas beatæ Ioannis Baptistæ, Apostolorum Petri et Pauli, Assumptio beatæ Mariæ, eiusdem Nativitas, Andreæ Apostoli et dies omnes Dominicales. Des doutes planent sur l'époque de la publication de ces statuts et sur leur authenticité. Sur l'office de l'*Annuntiatio B. M. V.*, cf. plus loin le dixième concile de Tolède.

¹ Cf. Hardouin, *loc. cit.*, t. III, col. 575-598; Hefele, *op. cit.*, t. III, p. 78-88.